



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine**  
Direction du Patrimoine  
Service des Études et Projets de Construction

## **CAHIER DES CHARGES**

---

**SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS  
ELECTRIQUES DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A OUAGADOUGOU AU  
BURKINA FASO**

**Décembre 2018**

---

## **I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la rénovation des installations électriques de l'immeuble fonctionnel de son Agence Principale de Ouagadougou, au Burkina Faso.

Les travaux envisagés consistent au remplacement des tableaux et des coffrets vétustes ainsi qu'à la mise aux normes des installations électriques de l'Agence.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé des études techniques et du suivi de l'exécution desdits travaux.

## **II - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

Les installations électriques de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou comprennent, notamment :

- **Poste de livraison :**
  - ✓ 2 cellules arrivée SM6, 24 KV de marque SCHNEIDER ELECTRIC ;
  - ✓ 1 cellule comptage, 24 KV de marque SCHNEIDER ELECTRIC ;
  - ✓ 1 cellule disjoncteur, 24 KV de marque SCHNEIDER ELECTRIC ;
  - ✓ 3 cellules protection transformateurs, 24 KV de marque SCHNEIDER ELECTRIC.
- **Poste de transformation :**
  - ✓ deux (2) transformateurs de 800 KVA / 30 KV de marque FRANCE TRANSFO ;
  - ✓ un (1) transformateur de 630 KVA / 30 KV de marque FRANCE TRANSFO.
- **Groupes électrogènes :**
  - ✓ deux (2) groupes électrogènes de 800 KVA de marque ;
- **onduleurs :**
  - ✓ 8 onduleurs de marque SCHNEIDER ELECTRIC, de puissance allant de 10 à 60 KVA.
- **Tableaux Généraux Basse Tension (TGBT)**
  - ✓ Un TGBT primaire ;
  - ✓ un TGBT Secondaire ;
  - ✓ un TGBT de Sécurité ;
  - ✓ un TGBT secondaire de sécurité.
- **Tableaux et coffrets électriques**
  - ✓ Un ensemble de tableaux et coffrets électriques alimentant les différentes installations des immeubles de l'Agence.

## **III – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAITRE D'OEUVRE**

Les prestations attendues du Maître d'œuvre peuvent être réparties en deux missions principales comme suit :

### **III. 1 Mission d'études techniques du projet**

La mission d'études techniques concerne notamment :

- l'expertise de l'ensemble des installations électriques de l'Agence (Cellules HTA, Transformateur, Groupes électrogènes, TGBT, tableaux et coffrets électriques, câblages, etc.) ;
-

- 
- l'élaboration d'un rapport d'expertise faisant ressortir l'état de chaque installation et formulant des recommandations précises pour les travaux à réaliser en vue de leur rénovation et leur mise aux normes ;
  - l'élaboration de notes de calcul pour la réalisation des travaux préconisés ;
  - l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comportant les pièces écrites et graphiques nécessaires et permettant aux entreprises consultées d'appréhender, sans ambiguïté la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
  - l'assistance au Maître d'Ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires pour permettre le choix des solutions les plus avantageuses tant au plan technique que financier. A cet effet, il procédera à une analyse approfondie de l'offre de chaque soumissionnaire pour faire ressortir ses avantages et faiblesses notamment au plan technique en tenant compte du coût global de possession (TCO) des équipements.

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur génie électrique avec cinq (05) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur en électricité ayant participé à au moins deux (02) projets similaires.

### **III. 2 Mission de suivi de l'exécution des travaux**

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions des cahiers des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de bonnes expériences dans le domaine :

- un ingénieur Génie électrique avec une expérience significative en gestion de projet notamment dans les installations électriques du bâtiment ;
- un technicien supérieur en électricité avec une expérience en câblage d'armoires et de coffrets électriques.

### **IV – NORMES ET RÈGLEMENTS**

Les prestations seront réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations françaises en vigueur au Burkina, notamment :

- l'Arrêté du 25 juin 1980 modifié de la République Française portant approbation des dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du Public ;
  - l'Arrêté du 30 décembre 2011 de la République Française portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique et abrogeant l'arrêté du 18 octobre 1977 (JO du 25 octobre 1977), modifié par l'arrêté du 22 octobre 1982 (JO du 22 décembre 1982) ;
  - la norme NF C 13 100 relative au poste d'abonné établi à l'intérieur d'un bâtiment et raccordé à un réseau de distribution de 2<sup>ème</sup> catégorie ;
  - la norme NF C 13 200 relative aux installations électriques de haute tension ;
  - la norme NF C 15 100 relative aux installations électriques de basse tension ;
-

- les prescriptions de la société de distribution électrique du Burkina ;
- Dispositions d'ordre technique des documents publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.).

#### **V – VISITE DES LIEUX**

Une visite des lieux, préalablement à la soumission sera effectuée par les prestataires pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies.

#### **VI – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale de la société ;
- liste des références dans le domaine des études et installations électriques.

#### **VII – OFFRE TECHNIQUE**

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la description détaillée des prestations qu'ils se proposent d'offrir ;
- la méthodologie et le programme de travail (délai d'étapes à préciser) ;
- la nature des rapports d'étape qu'ils auront à fournir ;
- le temps nécessaire pour la mission ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des outils numériques et de mesure à utiliser pour la bonne exécution des prestations.

#### **VIII – OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera décomposée en deux parties comme suit :

- frais relatifs à la mission d'études techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix ) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
  - frais de déplacement d'éventuels experts non résidents sur le site ;
  - frais de séjour d'éventuels experts non résidents sur le site ;
  - frais de logistique.
-

**IX – CADRE DE DEVIS**

<b>Item</b>	<b>Désignation</b>	<b>Volume horaire (homme/jour)</b>	<b>Coût unitaire (FCFA)</b>	<b>Montant (FCFA)</b>
1	<b>Mission d'études techniques</b>			
1.1.	Expertise des installations			
1.2.	Élaboration des notes de calcul			
1.3.	Élaboration du Dossier d'Appels d'Offres (DAO) et sélection du prestataire			
2	<b>Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût des travaux)</b>			
<b>Montant Total HTVA (FCFA)</b>				